

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DFPE 325: Signature d'une convention avec le Comité d'Établissement du Gérant de l'Infrastructure SNCF (93) pour l'attribution d'une subvention pour la ludothèque « Planète Jeux » dans le 18^{ème} arrondissement. Montant : 25 000 euros

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention avec le Comité d'entreprise CEGI SNCF dont le siège social est situé 6 avenue François Mitterrand à la Plaine Saint Denis (93), pour financer la ludothèque « Planète jeux », située 21 rue Ordener (18e)

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga Trostiansky, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 – M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec le Comité d'entreprise CEGI SNCF dont le siège social est situé 6 avenue François Mitterrand à la Plaine Saint Denis (93), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 - Une subvention de vingt cinq mille euros (25 000 euros) est attribuée au Comité d'entreprise CEGI SNCF). (45102 2011 DFPE 325).

Article 3 - La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris.